



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 26 février 2015  
(OR. en)**

**6138/15**

**SOC 65  
EMPL 26  
ECOFIN 92  
EDUC 23**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

|               |   |
|---------------|---|
| Origine:      | la présidence   |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1e partie)/Conseil EPSCO   |
| Objet:        | Semestre européen 2015: Contribution aux travaux du Conseil européen<br>(19 et 20 mars 2015)<br>- Débat d'orientation |

---

Dans la perspective de la session du Conseil EPSCO du 9 mars 2015, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur le sujet susmentionné.

## Note d'orientation de la présidence

Avec 24 millions de chômeurs, une croissance atone et inégale, des écarts entre les pays et les régions et des inégalités qui sont de plus en plus marqués, la situation de l'emploi et le contexte social dans l'UE continuent d'être particulièrement préoccupants. Il est dès lors nécessaire de repenser certains aspects des politiques économiques de l'UE en ayant recours à une approche plus intégrée qui tienne compte d'une analyse approfondie du potentiel de création d'emplois et des conséquences sociales et en matière d'emploi des différentes politiques macroéconomiques.

Les prévisions à court terme de la Commission en matière de croissance économique ne suffiront pas pour améliorer sensiblement la situation de l'emploi. En 2015, le taux de chômage devrait retomber à 9,8 % dans l'UE et à 11,2 % dans la zone euro. Ces chiffres restent inacceptables et la situation est bien pire dans un certain nombre d'États membres. De même, le chômage des jeunes reste bien trop élevé et la moitié de tous les chômeurs sont sans travail depuis plus d'un an. Cependant, dans certains États membres, de timides signes positifs indiquent que les réformes du marché du travail contribueront à réduire davantage les taux de chômage en 2016.

Dans son **examen annuel de la croissance 2015**<sup>1</sup>, la Commission recommande d'élaborer une approche intégrée en matière de politique économique et sociale de l'UE, fondée sur trois grands piliers:

- i) un coup de fouet coordonné à l'investissement;
- ii) un engagement renouvelé en faveur des réformes structurelles;
- iii) une attitude responsable en matière budgétaire.

---

<sup>1</sup> Doc. 15985/14

Dans son examen annuel de la croissance, la Commission propose de rationaliser le semestre européen pour favoriser cette approche intégrée. Une coordination de toutes les politiques en matière d'investissement et d'emploi en faveur d'une croissance inclusive s'impose pour améliorer, à court et à long terme, les résultats sur le marché du travail et en matière sociale.

La nouvelle évaluation intégrée de la Commission européenne peut fournir une meilleure base d'analyse pour les examens multilatéraux, par les pairs, des réformes entreprises, de leurs résultats et des progrès possibles.

Les rapports par pays font apparaître des différences entre les États membres quant aux mesures prises pour résoudre les problèmes mis en évidence dans les recommandations par pays, la première analyse globale indiquant toutefois une tendance positive. Dans un contexte de faible inflation et de demande réduite, l'évaluation invite à accroître les investissements; les États membres devraient mener des réformes structurelles et poursuivre l'assainissement des finances publiques.

Jusqu'à présent, les transitions technologiques ont créé plus d'emplois qu'elles n'en ont fait disparaître. Il convient d'exploiter les possibilités offertes par les technologies numériques. Les investissements dans ce domaine peuvent se révéler déterminants pour accroître la productivité et créer des emplois plus nombreux et de qualité. S'il n'est pas exclu que certains travailleurs en pâtissent, de nouveaux processus et méthodes de production peuvent néanmoins être mis au point au profit de l'ensemble des travailleurs. À long terme, les changements structurels devraient être accueillis comme une opportunité qui implique que les réformes doivent garantir la viabilité économique et la stabilité de l'emploi et des conditions sociales. Il faut s'assurer que les changements structurels soient largement acceptés et que les coûts en soient équitablement répartis parmi la population. Des mesures d'accompagnement sont dès lors indispensables pour garantir des transitions sans heurts, notamment en ce qui concerne l'emploi et les aspects sociaux.

Dans ce contexte, il sera nécessaire d'investir dans des mesures visant à améliorer les compétences des travailleurs pour empêcher leur décrochage du marché du travail. Des mesures de soutien intensifiées et ciblées devraient être prévues, notamment en faveur des groupes à risque tels que les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés et les jeunes, pour faire en sorte que personne ne soit exclu du marché du travail.

Le semestre européen devrait continuer à être un instrument de modernisation des marchés du travail et des systèmes de protection sociale, et les partenaires sociaux devraient être associés au processus. La nécessité de mieux suivre l'évolution de la situation sociale et les effets des réformes à terme est également manifeste. Des travaux ont déjà commencé pour renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire.

Dans ces conditions, les ministres sont invités à se pencher sur les questions suivantes:

1. *La nouvelle approche à trois piliers (investissements, réformes structurelles et responsabilité budgétaire) de l'examen annuel de la croissance 2015 couvre-t-elle suffisamment les aspects en matière sociale et d'emploi?*
2. *Quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour garantir une meilleure adéquation entre les carrières professionnelles et les nouvelles exigences, notamment pour ce qui est des changements technologiques et du vieillissement, et pour faire en sorte que les marchés du travail fonctionnent d'une manière satisfaisante, soient inclusifs et permettent d'atteindre des niveaux d'emploi élevés?*
3. *Dans quelle mesure les États membres peuvent-ils tirer des enseignements de l'expérience des uns et des autres et se conseiller mutuellement? Quel devrait être le rôle de l'évaluation intégrée de la Commission européenne? Que peut-on et que devrait-on faire pour mieux associer au processus les autres acteurs, y compris les partenaires sociaux?*